UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Références : DRH – N° 26 273 900 078

Arrêté de création de comité de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST/PAST) au titre de la campagne 2026

La Présidente de l'université

- Vu le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
- Vu le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés (MAST et PAST) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des maîtres de conférences et professeurs des universités associés en date du 1er avril 2026 pour la rentrée universitaire 2026-2027 ;
- Vu la publication d'un poste d'enseignant associé en section 01 ;

Arrête

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'un professeur des universités associé en section 01 (Droit privé) pour l'UFR DSPS, affectation recherche au laboratoire IRDA.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Anne FAUCHON, représentant(e) du département d'enseignement ;
- Claire SEJEAN-CHAZAL, représentant(e) du département d'enseignement ;
- Cyril GRIMALDI, désigné(e) par le conseil restreint de la composante ;
- Philippe CHAUVIRE, nommé(e) par le comité d'expert.

Article 3 :

Madame Anne FAUCHON est nommé(e) président(e) du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 02/11/2026

Pour la présidente et par délégation

Le Vice-Président du Conseil académique

Olivier OUDAR